

L'UNION EUROPÉENNE

I- Généralité :

L'Union européenne est née d'un accord conclu en 1951 entre la France et l'Allemagne, pour gérer en commun les problèmes du charbon et de l'acier.

- La CECA, Communauté économique du charbon et de l'acier, créée en 1951, a jeté les bases de ce qui allait devenir la Communauté européenne à partir de 1957.

Les six membres fondateurs, l'Allemagne, la France, Italie, Belgique, Luxembourg et Pays-Bas, ont donc, au départ, limité leur coopération à l'industrie lourde, encore considérée comme la clef de la puissance des pays.

- Mais la décision d'union était d'abord politique. Les guerres les plus meurtrières que l'humanité ait connues, dont l'Allemagne et la France étaient les protagonistes essentiels, avaient ravagé le continent deux fois dans le siècle. C'est la réconciliation de ces deux puissances, ralliant à ce projet les quatre autres Etats fondateurs, qui est aux sources de la paix et de stabilité en Europe.

De la création de la Communauté économique européenne en 1957, à celle de l'Union européenne en 1993, la construction européenne a largement profité aux Etats membres, son attractivité étant telle que, entre 1973 et 2004, 19 nouveaux Etats ont rejoint les six membres fondateurs.

En 2004, elle devait associer 25 des 45 Etats du continent et continuer à s'affirmer, avec les Etats-Unis, comme l'un des centres dominants de la planète.

Les élargissements successifs ont permis à des pays pauvres comme l'Irlande, la Grèce et le Portugal d'assurer un développement rapide et ont renforcé la puissance de l'Union en garantissant la paix et la démocratie sur le vieux continent.

II- Elargissement de l'Europe de 15 à 25 :

- Dans quelles circonstances l'Union européenne s'est-elle aussi rapidement élargie ?
- Quelles politiques communes ont été mises en œuvre pour approfondir l'union entre les Etats membres ?
- Comment s'organise l'Union européenne comme ensemble politique ?

L'accueil de **10 nouveaux Etats** membres, prévu pour **2004**, va augmenter la superficie de l'Union européenne de **750 000 km²** et accroître sa population de **75 millions d'habitants**.

Pour la plupart, ces Etats sont en difficultés : certains sont indépendants depuis peu, beaucoup ont accédé récemment à la **démocratie** et tous affichent des **retards de développement** importants. Leur adhésion rapide à l'Union apparaît comme le meilleur moyen de leur assurer **croissance** et **stabilité** et de sécuriser ainsi ces régions longtemps tourmentées.

- **Qui sont les nouveaux Etats membres et quels moyens sont mis en œuvre pour les accueillir ?**
- **Quels défis cet élargissement pose-t-il à l'Union européenne et aux Etats adhérents ?**

III- Le poids de l'Union dans les économies :

Le poids de l'Union européenne dans les exportations des **10 nouveaux Etats membres en 2001** est le suivant :

PAYS	%
Estonie	77%
Hongrie	75%
Pologne	70%
République tchèque	69%
Lettonie	65%
Slovénie	64%
Slovaquie	60%
Lituanie	49%
Chypre	48%
Malte	35%

1- Importance des placements financiers :

L'intégration économique des pays d'Europe centrale et orientale est déjà en pratique très avancée. L'Union européenne représente près de **70%** de leurs exportations et près de des **2/3** de leurs exportations.

Les entreprises à capitaux étrangers représentaient, **en 1998**, **41%** du chiffre d'affaires des entreprises manufacturières en **Pologne** (mais **52%** des exportations et **66%** des profits).

Les intérêts étrangers représentent **43%** du total du bilan des banques des pays d'Europe centrale. Et **2/3** de ces investissements étrangers viennent de l'Union.

L'élargissement accroîtra certes encore l'intégration économique, notamment en donnant aux investisseurs étrangers une **sécurité juridique** plus forte qu'actuellement, mais il donnera surtout à ces pays une pleine **reconnaissance politique**.

Alternatives économiques, no 199, janvier 2002.

2- Répartition des aides :

Les aides européennes sont réparties en **trois programmes** :

PHARE : Pologne-Hongrie, aide à la restructuration des économies. Mis en place **en 1989** pour aider à la modernisation administrative et industrielle, de la Pologne et de la Hongrie, étendu aux autres candidats.

SAPARD : Programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural. Mis en place **en 1999** pour financer la modernisation agricole.

ISPA : Instrument structurel de pré-adhésion. Mis en place **en 1999** pour aider au développement des transports et financer une politique de l'environnement.

3- La PAC, politique agricole commune :

- **Première** des politiques communes par son importance et son ancienneté, la **PAC** reste en tête des actions communautaires puisqu'elle absorbe aujourd'hui **46% du budget de l'Union européenne**, niveau moindre, il est vrai, qu'il y a **20 ans** où elle atteignait près de **70%** des dépenses. L'agriculture ne représente pourtant que **5%** de la population active de l'Union et un peu plus de **2%** de son **PIB** mais, quand les **premières mesures** agricoles communes furent adoptées **en 1962**, **2/10 actifs** travaillaient dans ce secteur et **l'Europe des six** ne couvrait que **80%** de ses besoins alimentaires, alors que **l'Europe des 15** les couvre à **120%** en **2002**.

- La PAC a trop bien réussi par rapport à ses objectifs initiaux de modernisation de l'agriculture et de croissance de la production. Sous l'égide du **FEOGA**, **premier** des **fonds structurés** européen, les aides et les prix garantis ont entraîné une **surproduction chronique** et une productivité sans égale dans le monde, avec pour revers un coût élevé et une agriculture peu respectueuse de l'environnement. Les **réformes** de **1992** et **1999**, ainsi que les adaptations que nécessite l'entrée des

10 nouveaux Etats membres sonnent le glas de l'agriculture productiviste et expliquent que la PAC soit actuellement repensée.

IV- Structure et fonctionnement de l'Union :

a- Structure :

Les institutions européennes ressemblent à celles d'un Etat, mais ce n'est qu'une apparence. Le Conseil européen et le Conseil des ministres, qui ont le pouvoir de décision, ainsi que la Commission, qui gouverne l'Union, ne disposent pas d'un véritable pouvoir supranational et ne font que représenter chaque Etat. De même le parlement, bien qu'élu par l'ensemble des citoyens, a des compétences limitées et représente les partis politiques des Etats membres et non les choix européens des citoyens.

- 1- La Commission européenne, siège à Bruxelles et dont les commissaires sont nommés.
- 2- Le Conseil européen, dirigé par les chefs d'Etat et de gouvernement, se réunit chaque 6

mois.

- 3- La Cour de justice, siège à Luxembourg, fait respecter le droit communautaire.
- 4- La Banque centrale européenne, siège à Luxembourg, dirige la politique monétaire

commune.

5- Le parlement européen, siège à Strasbourg, composés par les députés élus au suffrage universel dans les Etats membres.

6- Le Conseil des ministres, se réunit à Bruxelles ou au Luxembourg et est tenu par les ministres d'une même spécialité (exemple : agriculture, économie, éducation...).

7- Etats membres, disposent d'un nombre de voix lors des prises de décision pendant le Conseil des ministres.

- 8- Les citoyens européens, élisent.

b- Fonctionnement :

Malgré ces carences, l'Union européenne agit : les **directives** de **Bruxelles** s'appliquent à tous et les **lois** et **réglementations** nationales doivent s'y conformer. Ces décisions ont des effets sur la vie quotidienne de chacun, l'exemple le plus spectaculaire étant la mise en circulation de la **monnaie unique** le **1^{er} janvier 2002** dans les **12 pays** de la zone euro. La mise en place d'un cadre juridique commun et l'imposition de normes semblables partout est d'ailleurs l'un des arguments les plus fréquemment utilisés par les opposants à l'Europe, au nom des différences nationales.

Tableau : Les **dix** nouveaux membres **en 2004**.

ESTONIE :

45 000 km². 1,5 millions d'habitants. Revenu par habitant en 2001 : 7 300 euros.

LETONIE :

65 000 km². 2,5 millions d'habitants. Revenu par habitant en 2001 : 5 500 euros.

LITUANIE :

65 000 km². 4 millions d'habitants. Revenu par habitant en 2001 : 6 200 euros.

POLOGNE :

313 000 km². 39 millions d'habitants. Revenu par habitant en 2001 : 7 800 euros.

REPUBLIQUE TCHEQUE :

79 000 km². 10,5 millions d'habitants. Revenu par habitant en 2001: 12 200 euros.

SLOVAQUIE :

49 000 km². 5,5 millions d'habitants. Revenu par habitant en 2001: 9 300 euros.

HONGRIE :

93 000 km². 10 millions d'habitants. Revenu par habitant en 2001 : 9 800 euros.

SLOVENIE :

20 000 km². 2 millions d'habitants. Revenu par habitant en 2001 : 13 700 euros.

MALTE :

300 km². 400 000 habitants. Revenu par habitant en 2001 : 12 500 euros.

CHYPRE :

9 000 km². 800 000 habitants. Revenu par habitant en 2001 : 14 800 euros.

Moyenne de l'Union européenne : 22 500 euros/habitant en 2001.

V- Union européenne vecteur durable de paix et de stabilité :

- Le vieux continent est à une étape **géopolitique** cruciale de son histoire. L'Union européenne poursuit son élargissement, avec l'intégration prévue de **dix nouveaux Etats** en **2004**. Mais elle ne constitue pas pour autant un « **super Etat** », dans lequel chaque nouveau venu viendrait se fondre. Elle associe, au contraire, des modèles extrêmement variés, qui vont de l'**Etat centralisé** à l'Etat fédéral, dont se rapprochent de plus en plus de pays.

- Dans cet ensemble ouvert de plus en plus vaste que constitue l'Union européenne, l'**Etat**, qui fut l'acteur principal de l'histoire du continent depuis la fin du **Moyen Age**, **perd ses prérogatives**. D'une part, il est placé sous la tutelle d'**institutions communautaires** auxquelles il abandonne divers pouvoirs, d'autre part, il cède **des compétences aux régions**, dont les exigences d'autonomie sont de plus en plus fortes.

- Parallèlement, les pays européens devenus récemment souverains, ainsi que divers **mouvements indépendantistes** comme celui des **Basques** et des **Corses**, rêvent de se constituer en **Etat-nation**. Ce modèle apparaît comme le plus élaboré de la construction étatique mais il est celui que la construction européenne remet en cause. Il faudra donc que les Européens dépassent toutes ces contradictions pour donner au continent l'unité dont-il a besoin.